

**Resumé de la situation  
après le classement des principales composantes  
de l'Ayahuasca/Santo Daime, par le ministère Français de la santé.**

Chers Amis,

**Bref historique :**

Après un feuilleton pharmaco-juridico-politique qui a duré plus de 5 années (Depuis le 18 novembre 1999) nous, Daimistes Français et Brésilien, avons été absous par la Cour d'appel de Paris, le 15 Janvier 2005, des accusations de trafics et usages de stupéfiants et avons donc pu retrouver notre droit à pratiquer notre Religion. Mais le 3 Mai 2005 la commission de "L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé" (Organe du ministère de la santé) a publié dans le journal officiel un arrêté, signé par le ministre et par délégation par le directeur général de la santé : **Mr D. Houssin**, qui classe les principales composantes de l'**Ayahuasca (Banistériopsis caapi et Psychotria viridis)** sur la liste des produits stupéfiants. Cette mesure nous empêche donc de pratiquer librement notre religion, car sans notre Sacrement notre Culte est dénaturé. Notre pratique religieuse est donc à présent illégale.

Tout chercheur connaissant bien la littérature scientifique sur L'Ayahuasca, ses composantes et ayant une expérience de terrain ne peut que conclure qu'il s'agit d'autres critères que l'objectivité scientifique et obéissant à des mobiles autres que la protection de la santé publique ! Qu'elles sont donc les raisons obscures pour interdire un produit inoffensif pour la santé publique ? Après plusieurs siècles de consommation de l'Ayahuasca il n'existe, dans aucun registre scientifique et anecdotique, de cas de mort pour consommation d'Ayahuasca, par contre il y a 45.000 morts par an en France avec l'Alcool et 60.000 avec le tabac !

**Mesures urgentes :**

Face à cette situation très grave et le mouvement prohibitionniste contre notre Boisson Sacrée qui se développent non seulement en France mais aussi en Italie, Etats Unis et Allemagne il est nécessaire de réfléchir à une action conjointe de l'Irmandade du Santo Daime et des sympathisants et usagers de l'Ayahuasca, dans ses diverses pratiques.

Nous voulons croire encore à l'esprit de dialogue avec les autorités et faire des propositions constructives pour sortir de cette impasse. Mais nous sommes déterminés à aller jusqu'au bout de nos actions dans différentes directions :

1. Saisine du Conseil d'Etat, qui est une des deux Cours Suprêmes de l'état Français (l'autre étant la Cour de cassation) et, en cas d'échec, de la Cour de Justice Européenne;
2. Création d'une association "Association pour l'Usage et la Tradition de l'Ayahuasca", association qui rassemble l'Irmandade Française du Santo Daime et les représentants Français du Centre Takiwasi, centre dirigé par le docteur Français Jacques Mabit, localisé à Tarapoto au Pérou. Takiwasi est un centre de cure contre les toxicomanies à partir de la médecine traditionnelle Amazonienne ( divers plantes et l'Ayahuasca ).En France, Takiwasi est représenté par la "Maison qui Chante", dirigé par Ghislaine Bourgogne à Lyon.
3. Réunion des délégués du "groupe de travail sur la légalisation", désignés par toutes les églises Européennes du Santo Daime CEFLURIS lors de la convention de Madrid de 2004, pour définir une stratégie commune et bien réfléchie, afin que notre Irmandade puisse faire face aux attaques injustifiées que nous subissons.

Nous acceptons tous les appuis et suggestions que nous pourrions obtenir des chercheurs, politiques, usagers et sympathisants de l'Ayahuasca.

Viva nossa União !  
Viva a Liberdade do Santo Daime !  
Harmonia, Amor, Verdade e Justicia !

Claude Bauchet.  
Claudebauchet@yahoo.fr